

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 264 (Rect)

présenté par
M. Castaner

ARTICLE 35

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de ces dispositions »

les mots :

« des deux premiers alinéas du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.